

# LES SINISTRES EN DOMMAGES-OUVRAGE

NEW

## Objectifs

comprendre les spécificités de la gestion des sinistres en application des clauses-types du code des assurances et de la convention de règlement en Assurance Construction (CRAC).

## Public

Professionnels de l'assurance, gestionnaires de contrat et de sinistres; métiers en lien avec le domaine de la construction (SAV, conducteurs de travaux, juristes d'entreprises...)

## Prérequis

Evoluer dans le domaine de l'assurance, de l'immobilier ou de la construction.

## Programme

### I- Situer la convention dans son environnement juridique

Un texte favorisant la mise en pratique de la Loi Spinetta  
la Procédure de gestion des sinistres instaurées par les clauses-types  
Champ d'application de la convention : spécificités, seuils et plafonds

### II- Comprendre les Mécanismes de la Convention

- La déclaration du sinistre
- la gestion des délais par l'assureur dommages-ouvrage
- L'expertise du sinistre
- Chiffrage et indemnisation
- Présentation et gestion du recours entre assureurs

### III - Appréhender l'Avenant n°1

Procédure de gestion accélérée  
Les sinistres à fort enjeu

## Moyens pédagogiques

- en amont : test de positionnement
- durant la formation : support pédagogique remis au stagiaire; exposés et aides visuelles (schémas, logigrammes); méthodes dynamiques et collaboratives pour un apprentissage optimisé.

## Méthodes d'évaluation

quiz

## Modalités

**Inscriptions :** 06.86.98.87.21 ou [formation@apixel-conseil.com](mailto:formation@apixel-conseil.com)



### Paris

8 avril 2025  
22 octobre 2025

tarif HT : 710 € (déjeuners inclus)



### classes virtuelles

17 juin 2025  
20 octobre 2025  
24 novembre 2025

tarif HT : 495 €

**je m'inscris !**

en scannant le QR code ci-contre  
ou via ce lien :

<https://forms.office.com/e/wuMHVT4MvK>



Locaux et moyens pédagogiques accessibles aux personnes en situation de handicap en contactant impérativement au préalable Alexandra Picheyre.